

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 27 Janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt sept janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Christian
RULLIAT - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2026-08

Objet de la délibération : Requalification du centre bourg : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions en vigueur relatives aux subventions d'investissement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 Juin 2024, attribuant à la commune d'Yzeron une subvention au titre de la DSIL 2024 pour l'opération de requalification du centre-bourg ;

Vu la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - appel à projets 2026 ;

Vu la note explicative jointe au dossier ;

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessous ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE le projet de requalification du centre-bourg d'YZERON tel que présenté dans la note explicative,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que ci-après :

Coût total de l'opération (HT) : 1 020 602 € (100 %)

Financier	Montant HT	Taux
Subvention DSIL	267 818,85	26.25
Subvention Fonds Vert	15 856,80	1.55
Subvention DETR	150 000,00	14.69
Conseil Régional (Contrat de Région)	127 000,00	12.44
Département (partenariat territorial)	57 688,00	5.65
Autofinancement communal (fonds propres et/ou emprunt)	402 238,35	39.42
TVA (20 % à charge de la commune)	204 120,40	

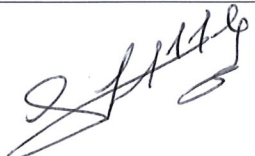
SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la DETR 2026 pour un montant de 150 000 €, afin de compléter le financement de l'opération,

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande et à accomplir toutes démarches nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 30 JAN. 2026

Publication ou notification du : 30 JAN. 2026

Publication site internet le : 30 JAN. 2026

Affichage de la liste des délibérations le 30 JAN. 2026